



Syndicat National Professionnel
des Maîtres Nageurs Sauveteurs
et B.E.S.A.N.

Brevet de Natation

Fait à : **Piscine Intercommunale
Sud Vendée Littoral - Luçon**
2 rue Adjudant Barrois - 85400 LUÇON
Tél : 02 51 56 03 78
www.sudvendee.littoral.fr

Décerné à : **Mlle Claire CAPUT**

Date de naissance : **01/10/1985**

Distance réalisée : **400 m**

Technique de nage : **Pilée**

Temps réalisé : _____

Nom et prénom et
N° du diplôme du M.N.S.
Date et signature
DUJOURNEAU Thierry
08513ED0087

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Occitanie

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

emportant l'acquisition de 120 crédits européens (ECTS)

Niveau 5 du Cadre européen des certifications

*Vu le procès verbal de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur Agricole établi le 01/07/2016
par le Président du jury,*

le Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Option : Gestion et protection de la nature

est délivré à Mme CAPUT CLAIRE,
née le 01/10/1985,
à TOURS (INDRE-ET-LOIRE),

et enregistré sous le numéro 16/Q/185000/16084033

Pour expédition conforme :
Le Chef du Service Régional de la
Formation et du Développement



Marie LARROUDE

Signature du Titulaire

Fait à Montpellier, le 18 octobre 2016

Pour le Ministre et par délégation
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de
la Forêt,

signé : Pascal AUGIER



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Languedoc-Roussillon

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR AGRICOLE

Vu le procès verbal de l'examen du Brevet de Technicien Supérieur Agricole établi le 28/06/2012
par le Président du jury,

le Diplôme du Brevet de Technicien Supérieur Agricole

Option : Gestion et protection de la nature

Spécialité : Animation nature

est délivré à Mlle GAUBERT ANAIS,
née le 27/06/1981,
à DOUE-LA-FONTAINE (MAINE-ET-LOIRE),

et enregistré sous le numéro 12/P/181302/12039308 avec la mention BIEN

Pour expédition conforme :
Le Chef du Service Régional de la
Formation et du Développement

Signature du Titulaire

Marie LARROUDE

Fait à Montpellier, le 17 octobre 2012

Pour le Ministre et par délégué,
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de
la Forêt,

signé : Pascal AUGER



Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie

UNIVERSITÉ DE TOURS

LICENCE

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur
Vu l'arrêté ministériel du 2 novembre 1998 relatif aux habilitations de l'Université de Tours à délivrer des diplômes nationaux de second cycle
Vu les pièces justificatives produites par M. JULIEN LE GUET, né le 10 décembre 1976 à BEAUVAIS (060), en vue de son inscription à la Licence de Biologie, mention Biologie des Organismes

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

la LICENCE DE BIOLOGIE, mention BIOLOGIE DES ORGANISMES, *mention passable*

est décernée à **M. JULIEN LE GUET**

au titre de l'année universitaire 1998-1999.

Le titulaire



Le Président



Fait à Orléans, le 24 janvier 2000

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



Jacques GAUTRON

Nicole FERRIER-CAVERIVIERE

N° TOURS 2031766

/2000199804079

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

UNIVERSITÉ LILLE-III

LICENCE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 15 décembre 2010 relatif à l'habilitation de l'université Lille-III à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme CLAIRE CAPUT, née le 1 octobre 1985 à TOURS (037), en vue de son inscription à la licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE ART, LETTRES, LANGUES, mention ARTS,

mention passable

est délivré à **Mme CLAIRE CAPUT**

au titre de l'année universitaire 2010-2011

et confère le **grade de licence**,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Lille, le 21 novembre 2011

Le titulaire

Le Président

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités



N°

LILLIII 9071571
/2011201005153

Jean-Claude DUPAS

Marie-Jeanne PHILIPPE

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers

Affiliée à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France pour les formations aux premiers secours.

des DEUX-SEVRES

Adresse : 100, rue de la Gare - BP 19 - 79180 CHAURAY

Certificat de compétences de citoyen de sécurité civile

Prévention et Secours Civiques de niveau 1

Le président

Vu le procès verbal du formateur, en date du

6 juin 2009

déclarant que

M. ou M^{me} **RODON Estelle**

né(e) le 22 juin 1978 à NIORT (79)

remplit les conditions exigées

pour l'obtention du **certificat de compétences de citoyen de sécurité civile**, définies dans le référentiel national de pédagogie appliquée aux emplois / activités de classe 3,

délivre à M. M^{me} **RODON Estelle** le présent certificat de compétences.

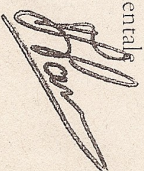
Fait à **CHAURAY**, le 8 juin 2009

PSC 1 N°

460

2009

Le Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers,
Alain PARAUT



CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE - PSC1

Vu le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 portant agrément à la Croix-Rouge française pour les formations aux premiers secours ;

Vu la Décision d'agrément n° PSC1- 1501 A 20 délivrée le 26 janvier 2015 relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civique de niveau 1 » ;

Vu le PV n° 17201804001 de la formation en date du 7 avril 2018 ;

Le Président de la Croix-Rouge française,

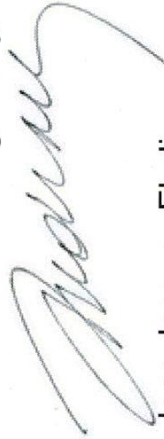
déclarant que Claire CAPUT, née le 1 octobre 1985 à TOURS (37), remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié susvisé,

délivre à **Claire CAPUT** le présent certificat de compétences.

Fait à LA ROCHELLE

, le 12 avril 2018

Le Président de la Croix-Rouge française



Pr. Jean-Jacques Eledjam

PSC1 - CRF - N° 17201804001002

MINISTRE DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE
UNIVERSITÉ DU MANS

DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES

GRADE DE MASTER - MASTER'S DEGREE

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.613-1

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif au grade de master,

Vu l'arrêté ministériel du 25 octobre 2002 relatif aux habilitations de l'Université du Mans à délivrer des diplômes nationaux de troisième cycle

Vu les pièces justificatives produites par Mme ESTELLE RODON, née le 22 juin 1978 à NIORT (079), en vue de son inscription au Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT LOCAL

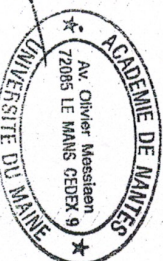
Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'ÉTUDES SUPÉRIEURES SPÉCIALISÉES VALORISATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET DEVELOPPEMENT LOCAL**, mention assez bien

est décerné à **Mme ESTELLE RODON**
à qui est conféré le grade de master
au titre de l'année universitaire 2002-2003.

Fait à Nantes, le 14 octobre 2003

Le titulaire



Le Président
Pour le Président
Le Vice-Président du Conseil des Etudes
et de la Vie Universitaire

Michel ROUSSEAU

Le Recteur d'Académie,
Chancelier des universités

Bernard DUBREUIL

N°
LEMANS 3184326
/2003200201664

